Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Épreuve E3 : Connaissance du milieu professionnel

Session 2014 • Code sujet : **PDE3CMP** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse du compte de résultat du laboratoire KAVIGO et gestion des stocks** (6 questions) — **Page 3**

2. **Conséquences du rachat sur la gestion du personnel** (5 questions) — **Page 7**

3. **Choix stratégiques de Monsieur LABORIE et réglementation des dispositifs médicaux sur mesure** (3 questions) — **Page 10**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://btspd.fr/assets/annales/bts-pd/E3 - Connaissance du milieu professionnel/2014/BTS PD - E3 - Connaissance du milieu professionnel - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse du compte de résultat du laboratoire KAVIGO et gestion des stocks

Monsieur LABORIE analyse les performances de KAVIGO à partir de son compte de résultat 2013 et de données comptables antérieures. Il étudie aussi les écarts d'inventaire de plots d'alliage précieux et les suites envisageables après un vol commis par un salarié.

Analyse du compte de résultat

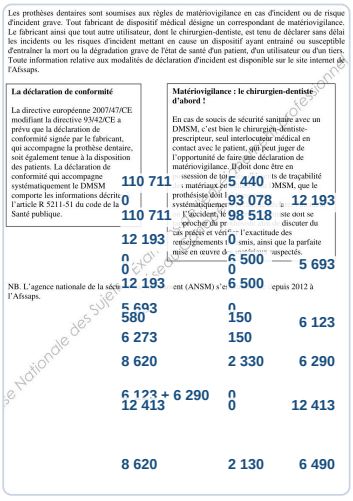
Question 1.1. Compléter le tableau des soldes intermédiaires de gestion du laboratoire KAVIGO au 31 décembre 2013, sur l'annexe R1 à rendre avec la copie.

La valeur ajoutée est diminuée des impôts et taxes et des charges de personnel pour obtenir l'EBE. Les soldes suivants intègrent ensuite les dotations, les produits et charges financiers, puis les éléments exceptionnels.

Solde	Calcul	Montant (€)
Marge commerciale	0 - 0	0
Production de l'exercice	159 230 + 286	159 516
Valeur ajoutée	159 516 - 48 805	110 711
EBE	110 711 - 5 440 - 93 078	12 193
Résultat d'exploitation	12 193 - 6 500	5 693
Résultat courant avant impôts	5 693 + 580 - 150	6 123
Résultat exceptionnel	8 620 - 2 330	6 290
Résultat de l'exercice	6 123 + 6 290	12 413
Plus-value de cession	8 620 - 2 130	6 490

La consommation de tiers est de 48 805 €, les charges de personnel de 93 078 € et les charges financières de 150 €.

Annexe R1 complétée



✓ RÉPONSE À RETENIR

EBE : 12 193 € ; résultat d'exploitation : 5 693 € ; résultat courant : 6 123 € ; résultat net : 12 413 €.

Question 1.2. Rédiger une courte note formalisée d'une dizaine de lignes analysant la performance du laboratoire KAVIGO pour 2013. Pour respecter l'anonymat, s'identifier dans cette note en tant que « stagiaire ».

À l'attention de M. LABORIE
Objet : performance de KAVIGO en 2013

En qualité de stagiaire, je relève un chiffre d'affaires de 159 230 € et une valeur ajoutée de 110 711 €. L'activité dégage un EBE positif de 12 193 €, puis un résultat d'exploitation de 5 693 €. Le résultat courant atteint 6 123 €. Les opérations exceptionnelles apportent 6 290 €, notamment grâce à une plus-value de cession de 6 490 €. Le bénéfice net s'élève à 12 413 €. La performance est donc positive, mais le résultat exceptionnel contribue fortement au bénéfice annuel.

✓ RÉPONSE À RETENIR

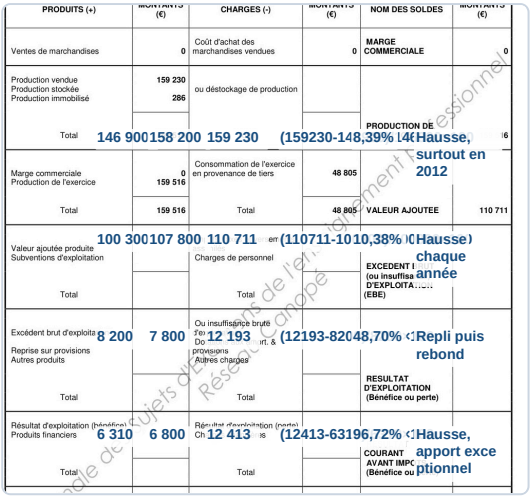
KAVIGO est bénéficiaire en 2013, avec 12 413 € de résultat net, fortement soutenu par les opérations exceptionnelles.

Question 1.3. À partir des annexes 1 et R1, compléter le tableau d'analyse dynamique des principaux indicateurs en annexe R2, à rendre avec la copie.

Le taux d'évolution entre 2011 et 2013 se calcule ainsi : $\frac{valeur_{2013} - valeur_{2011}}{valeur_{2011}} \times 100$. Les montants des deux premières années proviennent de l'annexe 2 ; ceux de 2013 sont issus des annexes 1 et R1.

Indicateur	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	Calcul du taux	Taux	Commentaire
Chiffre d'affaires	146 900	158 200	159 230	(159 230 - 146 900) / 146 900 × 100	8,39 %	Hausse sur la période, plus marquée en 2012.
Valeur ajoutée	100 300	107 800	110 711	(110 711 - 100 300) / 100 300 × 100	10,38 %	Progression chaque année.
EBE	8 200	7 800	12 193	(12 193 - 8 200) / 8 200 × 100	48,70 %	Repli en 2012, puis forte hausse en 2013.
Résultat net	6 310	6 800	12 413	(12 413 - 6 310) / 6 310 × 100	96,72 %	Hausse importante, avec un apport exceptionnel en 2013.

Annexe R2 complétée



PRODUITS (+)	MONTANTS (€)	CHARGES (-)	MONTANTS (€)	NOM DES SOLDES	MONTANTS (€)	
Ventes de marchandises	0	Coût d'achat des marchandises vendues	0	MARGE COMMERCIALE	0	
Production vendue Production stockée Production immobilisé	159 230 286	ou déstockage de production				
Total	146 900 158 200	159 230	(159230-14	8,39%	Hausse, surtout en 2012	
Marge commerciale Production de l'exercice	0 159 516	Consommation de l'exercice en provenance de tiers	48 805			
Total	159 516	Total	48 805	VALEUR AJOUTEE	110 711	
	100 300	107 800	110 711	(110711-10	10,38%	(Hausse) chaque année
Valeur ajoutée produite Subventions d'exploitation		Charges de personnel		EXCEDENT I (ou insuffisa D'EXPLOITA (EBE)		
Total		Total				
Excédent brut d'exploita	8 200	7 800	12 193	(12193-82	48,70%	Repli puis rebond
Reprise sur provisions Autres produits		Ou insuffisance brute Do provisions Autres charges		RESULTAT D'EXPLOITATION (Bénéfice ou perte)		
Total		Total				
Résultat d'exploitation (bénéfice) Produits financiers	6 310	6 800	Résultat d'exploitation (perte) Ch 12 413	(12413-63	196,72%	Hausse, apport exceptionnel
Total		Total		COURANT AVANT IMPÔ (Bénéfice ou		

Réservé aux abonnés de l'établissement fréquentant le chapé

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Évolution 2011-2013 : chiffre d'affaires +8,39 % ; valeur ajoutée +10,38 % ; EBE +48,70 % ; résultat net +96,72 %.

Gestion des stocks

Question 1.4. À partir du stock initial au 1er janvier 2013, des achats du premier semestre et du total des bons de sortie, déterminer le stock final théorique de plots.

Le stock final théorique se calcule en ajoutant les achats au stock initial, puis en retirant les sorties enregistrées : 12 + 132 - 78 = 66 plots.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Stock final théorique : 66 plots.

Question 1.5. L'inventaire physique révèle qu'il reste 16 plots en stock, sachant qu'un plot a été renvoyé au fournisseur pour non-conformité. Indiquer ce que l'on peut en conclure.

Après déduction du plot renvoyé au fournisseur, le stock attendu est de 65 plots. L'inventaire en compte 16 : il manque donc 49 plots. Cet écart négatif révèle une sortie non enregistrée ou une anomalie d'inventaire ; le texte précise ensuite que l'analyse a établi qu'il s'agissait d'un vol.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Écart inexpliqué : 49 plots manquants après prise en compte du retour fournisseur.

Sanction disciplinaire

Question 1.6. À partir des documents de l'annexe 3, caractériser et justifier la sanction envisageable contre le salarié impliqué dans le vol, puis préciser les actions que peut mettre en œuvre le chef de laboratoire.

Le vol peut constituer une faute grave et justifier un licenciement disciplinaire si les faits sont établis et rendent impossible le maintien du salarié. La gravité s'apprécie selon les circonstances. Le chef de laboratoire doit respecter la procédure prévue par l'annexe 3 :

1. Convoquer le salarié à un entretien préalable par lettre recommandée ou remise en main propre contre décharge ; l'entretien a lieu au moins cinq jours ouvrables après la convocation.
2. Exposer les faits et recueillir ses explications. Le salarié peut être assisté par un membre du personnel. Une mise à pied conservatoire immédiate est possible si nécessaire.
3. Notifier une décision motivée par lettre recommandée, au moins deux jours ouvrables après l'entretien ; la sanction disciplinaire intervient au plus tard un mois après celui-ci.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sanction possible : licenciement disciplinaire pour faute grave, sous réserve des faits établis et du respect de la procédure.

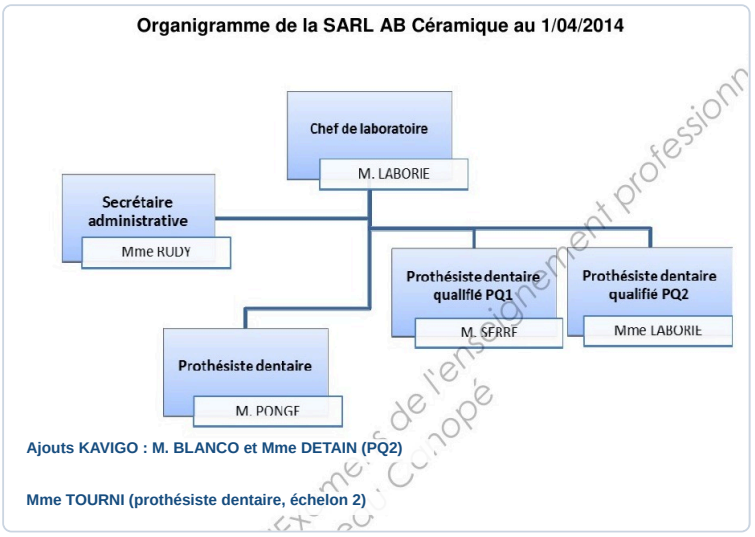
2. Conséquences du rachat sur la gestion du personnel

Après le rachat de KAVIGO, Monsieur LABORIE doit organiser les effectifs réunis et évaluer les compétences disponibles. Il compare une rupture de contrat suivie d'une embauche avec la formation du personnel, tout en définissant le profil d'un prothésiste dentaire hautement qualifié.

Question 2.1. À partir de l'annexe 4, concevoir l'organigramme de la nouvelle organisation au 1er juillet 2014.

Au 1er juillet 2014, M. LABORIE dirige les huit personnes de l'équipe réunie. Mme RUDY assure le secrétariat administratif. Les prothésistes sont M. SERRE (PQ1), Mme LABORIE, M. BLANCO et Mme DETAIN (PQ2), M. PONGE (prothésiste dentaire) et Mme TOURNI (échelon 2). M. KAVIGO, qui cède son activité, n'est pas intégré à l'effectif de la nouvelle organisation.

Organisation après le rachat



✓ RÉPONSE À RETENIR

Chef : M. LABORIE. Secrétariat : Mme RUDY. Équipe : 6 prothésistes, dont 3 PQ2, M. SERRE (PQ1), M. PONGE et Mme TOURNI.

Question 2.2. Indiquer le constat que l'on peut réaliser quant à la nouvelle répartition des effectifs.

Après le départ de M. KAVIGO, l'effectif réuni compte huit personnes : cinq d'AB Céramique et trois salariés de KAVIGO. Trois prothésistes sont PQ2 : Mme LABORIE, M. BLANCO et Mme DETAIN. Ces compétences similaires peuvent entraîner un chevauchement d'effectifs, mais ne suffisent pas à établir qu'un poste est en surnombre. Le laboratoire doit aussi répondre à un besoin de haute qualification en CFAO, compétence exigée par l'offre d'emploi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Huit personnes, dont trois PQ2 aux compétences similaires ; un besoin de spécialisation en CFAO apparaît.

Question 2.3. Sous forme de tableau, dégager les avantages et les inconvénients de chacune des solutions envisagées : une rupture du contrat de travail à l'initiative de Monsieur LABORIE et une embauche, ou une formation du personnel.

La rupture suivie d'une embauche apporte une compétence CFAO immédiatement disponible, tandis que la formation développe les ressources déjà présentes. Les avantages et limites de chaque option sont les suivants :

Solution	Avantages	Inconvénients
Rupture et embauche	Compétence CFAO immédiatement opérationnelle ; renouvellement des compétences.	Coûts de rupture et de recrutement ; risque social ; perte possible de savoir-faire.
Formation du personnel	Conservation de l'expérience ; valorisation des salariés ; compétences développées en interne.	Coût et délai de formation ; résultat non immédiat et réussite à vérifier.

Le choix dépend de l'urgence du besoin, des aptitudes des salariés et du coût global de chaque solution.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Embauche : spécialisation immédiate, mais coûts et risque social. Formation : expérience conservée, mais délai et résultat incertain.

Question 2.4. Dans l'éventualité d'une rupture du contrat de travail à l'initiative de Monsieur LABORIE, préciser de quel type de rupture il peut s'agir et justifier la réponse.

Il peut s'agir d'un licenciement pour motif économique si la réorganisation conduit réellement à supprimer ou transformer un emploi et si le motif économique est établi. Le seul souhait de remplacer un salarié ne suffit pas : le licenciement doit reposer sur une cause réelle et sérieuse. L'employeur doit notamment rechercher un reclassement adapté et respecter la procédure de licenciement applicable.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Licenciement économique possible, sous réserve d'un motif réel et sérieux, d'une suppression ou transformation d'emploi et de la recherche préalable d'un reclassement.

Question 2.5. À partir de l'offre d'emploi de l'annexe 5, retrouver les éléments qui ont permis de construire le profil de poste correspondant à cette annonce.

Le profil recherché est celui d'un prothésiste dentaire hautement qualifié, spécialisé en prothèses fixées métalliques et céramiques. Il doit savoir concevoir des armatures unitaires et des bridges, réaliser des inlay-core et monter la céramique. La maîtrise de la CFAO est exigée et cinq ans d'expérience réussie sont demandés. L'aptitude au management d'une équipe de cinq à huit personnes est un atout. Le poste est un CDI à Montpellier, à pourvoir le 1er septembre 2014 ; le salaire indicatif est de 1 900 à 2 300 euros selon les compétences.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Prothésiste dentaire hautement qualifié, spécialiste des prothèses fixées et de la CFAO, avec cinq ans d’expérience minimum ; management apprécié. CDI à Montpellier.

3. Choix stratégiques de Monsieur LABORIE et réglementation des dispositifs médicaux sur mesure

Pour renforcer sa compétitivité, Monsieur LABORIE investit dans la CFAO et prévoit de sous-traiter pour rentabiliser cet investissement. Il s'interroge sur la responsabilité du fabricant et les règles applicables à la mise sur le marché des dispositifs médicaux sur mesure.

Question 3.1. Qui du fabricant, donneur d'ordre, ou du sous-traitant est responsable de la mise sur le marché d'un dispositif médical sur mesure ? Indiquer ce que prévoit à ce sujet la directive 93/42/CEE.

La directive 93/42/CEE maintient la responsabilité sur le fabricant, c'est-à-dire le donneur d'ordre : il assume la responsabilité de la mise sur le marché du dispositif médical sur mesure, même s'il en sous-traite tout ou partie. Il est également responsable de la réalisation effectuée chez son sous-traitant. Le sous-traitant réalise les opérations confiées, mais la sous-traitance ne transfère pas au sous-traitant la responsabilité de mise sur le marché. Le donneur d'ordre doit donc s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées pour l'ensemble de la fabrication.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le fabricant donneur d'ordre assume la responsabilité de la fabrication sous-traitée et de la mise sur le marché.

Question 3.2. Rappeler les dispositions prévues par la directive 93/42/CEE sur le rôle du fabricant afin de sécuriser le marché des dispositifs médicaux sur mesure.

La directive impose au fabricant plusieurs mesures pour garantir la conformité et la traçabilité du dispositif :

- Le fabricant français se déclare auprès de l'Afssaps, garantit le respect des exigences réglementaires et veille à des conditions de fabrication maîtrisées.
- Il conserve au moins cinq ans le dossier technique, qui comprend les informations sur les matériaux. La déclaration de conformité signée accompagne le dispositif et est tenue à la disposition du patient.
- Il désigne un correspondant de matériovigilance et déclare sans délai les incidents graves ou risques d'incident grave.

Le dispositif médical sur mesure ne porte pas le marquage CE, contrairement à certains matériaux ou produits intermédiaires concernés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Déclaration réglementaire, fabrication maîtrisée, dossier technique conservé, déclaration de conformité et suivi de matériovigilance.

Question 3.3. Citer l’organisme chargé en France de contrôler et de sécuriser la mise sur le marché des dispositifs médicaux.

L’annexe nomme l’Afssaps comme organisme intervenant dans la sécurité sanitaire des produits de santé et auprès duquel les fabricants se déclarent. Elle précise ensuite que l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a remplacé l’Afssaps depuis 2012. Comme le sujet est celui de la session 2014, l’organisme à citer est donc l’ANSM. Elle participe au contrôle et à la sécurisation de la mise sur le marché des dispositifs médicaux en France.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> En France, l’organisme compétent est l’ANSM, qui a remplacé l’Afssaps en 2012 pour la sécurité des produits de santé.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de BTS Prothésiste dentaire, session 2014, code PDE3CMP, dure 3 heures et a un coefficient 3. Ses trois dossiers étudient les résultats et les stocks du laboratoire KAVIGO, la gestion du personnel après un rachat et les choix stratégiques liés à la CFAO. Les compétences évaluées incluent l'analyse de gestion, les ressources humaines et la réglementation des dispositifs médicaux sur mesure.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Valeur ajoutée = marge commerciale + production de l'exercice - consommations en provenance de tiers.
- Stock final théorique = stock initial + entrées en stock - sorties de stock.
- L'EBE mesure la ressource dégagée par l'activité avant amortissements, provisions et éléments financiers ou exceptionnels.
- Le fabricant reste responsable de la réalisation et de la mise sur le marché d'un dispositif médical sur mesure sous-traité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifier toute information calculée et présenter les étapes de calcul.
- Distinguer les produits et charges d'exploitation des éléments financiers et exceptionnels dans les SIG.
- Comparer le stock théorique et l'inventaire physique en comptabilisant le retour fournisseur.
- Pour une sanction, respecter la procédure et les délais indiqués dans l'extrait du Code du travail.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le stock final théorique demandé dans le dossier 1 ?

Additionnez le stock initial et les achats, puis soustrayez les sorties : 12 + 132 - 78 = 66 plots. Pour comparer à l'inventaire, tenez compte du plot renvoyé au fournisseur : 65 plots devraient rester. L'écart avec les 16 plots constatés est de 49.

Q : Comment distinguer le rôle du fabricant de celui du sous-traitant pour une prothèse sur mesure ?

Le fabricant qui met le dispositif sur le marché reste responsable de sa réalisation, même si tout ou partie de la fabrication est sous-traitée. Le sous-traitant effectue les opérations confiées, mais le fabricant conserve la responsabilité réglementaire.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment les points sont-ils répartis ?

L'épreuve dure 3 heures et son coefficient est 3. Le dossier 1 vaut 9,5 points, le dossier 2 vaut 7,5 points et le dossier 3 vaut 3 points, soit un total de 20 points.

Q : Quelles exigences de présentation et de justification faut-il respecter ?

Le sujet demande de soigner la présentation et de justifier toute information calculée. Les annexes R1 et R2 sont à rendre avec la copie. Pour les questions réglementaires, appuyez-vous sur les dispositions et documents fournis dans les annexes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspd.fr/assets/annales/bts-pd/E3 - Connaissance du milieu professionnel/2014/BTS PD - E3 - Connaissance du milieu professionnel - Session 2014 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Prothésiste Dentaire : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.